



PROCES VERBAL

Conseil communautaire Salle Michel Berger au Plessis-Pâté

Le 7 avril 2026

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Nadia CARCASSET, Amir BEN MERZOUG, Florence ROGER, Franck CHAUVEAU, Alice SEBBAG, Julie FERRÉ, Marie-Noëlle ROLLY, Nicolas MEARY, Patricia MARTIGNE, Lahcène CHERFA, Aline FLORETTE, Michel PELTIER, Pascal PIERRE, Corinne CESTIA-FURCY, Steevy GUSTAVE, Sophie RIGAULT, Magid ALAOUI, Maria MENICACCI-FERRAIN, Guy PREAUX, Bogoul GAYE, Blaise CAVESTRI, Isabelle CATRAIN-GOUDEAU, Marianne DURANTON, Stéphane GUENVER, Vanessa MALONGA, François CHAMPON, Isabelle MALLET, Fernando MAGALHAES, Marie-Claire ARASA, Yahaya SOUKOUNA, Sophie TESTARD, José Antonio CORDEIRO, Olivier CORZANI, Christian KERVAZO, Régine DONNEGER, Laurent BOIVIN, Laudénia VELHO, Isabelle PERDEREAU, Hervé DANIEL, Dominique CHEMIT, Sarah KRIMI, Bernard SPROTTI, Lydie BRUNEL, Jérémy MARTIN, Jean-Michel DIARD, Martine BRILLEAUD, Benoît FRIMON-RICHARD, Martine DELAVOIX, Charlène BADINA, Rémi MARTEAU, Nicolas MURAIL, Sophie LEONARD, Jean-Michel GIRAudeau, Marine FOUQUET, Gilles FRAYSSE, Isabelle LAFAYE, Fabienne LEGUICHER, Jérémie KLEIN, Eric BRAIVE, Nathalie MARCHAND, Sylvain TANGUY, Sylvie BARUSSEAU, Valérie PIQUE, Arnaud GIRARD, Kim DELMOTTE, Philippe LE FOL, Thierry RATONI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée ayant donné pouvoir :

Madame Cécilia FOULON (*pouvoir M. MEARY*).

La séance d'installation est ouverte à 19H40

Madame Marie-Noëlle ROLLY, doyenne de l'Assemblée, ouvre la séance.

Elle souligne que comme le veut l'usage, le privilège de l'âge la conduit à devoir exercer provisoirement la présidence de cette assemblée lors de cette première séance d'installation du Conseil communautaire qui sera consacrée, en particulier, à l'installation du Conseil Communautaire, ainsi qu'à l'élection du Président, des Vice-Présidents et Conseillers Délégués.

Elle revêt donc une importance toute particulière, dont chacun a pleinement conscience.

Selon la coutume en vigueur, elle propose que le plus jeune conseiller de l'assemblée soit désigné en qualité de secrétaire.

Il s'agit de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, à qui elle laisse le soin de procéder à l'appel nominal.

Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD procède à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Communautaire sont déclarés installés dans leurs fonctions.

1/ Élection du Président

(Rapporteur : Marie-Noëlle ROLLY)

En vertu de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le bureau est composé de deux assesseurs qu'il est proposé de choisir parmi les plus jeunes conseillers, il s'agit de :

- Madame Marine FOUQUET
- Monsieur Blaise CAVESTRI

Madame ROLLY demande quels sont les candidats au poste de président de l'agglomération ; Monsieur Frédéric PETITTA et Madame Sophie RIGAULT déclarent se porter candidats.

Intervention de Monsieur Frédéric PETITTA *(le texte de cette intervention est annexé au procès-verbal)*.

Intervention de Madame Sophie RIGAULT *(le texte de cette intervention est annexé au procès-verbal)*.

Madame ROLLY invite les conseillers à remplir leur bulletin de vote, remis sur table, et à porter le nom du candidat de leur choix puis de le déposer dans l'urne à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les assesseurs.

Madame ROLLY annonce les résultats du vote :

- Nombre de votants : 73
- Nombre de suffrages déclarés nuls + bulletins blancs : 0
- Suffrages obtenus pour Madame DURANTON : 2
- Suffrages obtenus pour Monsieur PETITTA : 38
- Suffrages obtenus pour Madame RIGAULT : 33

Madame ROLLY proclame Monsieur Frédéric PETITTA, élu Président à la majorité absolue, et lui cède la présidence.

Monsieur le Président remercie Madame ROLLY pour sa présidence de séance. Il remercie ses collègues pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner en l'élisant Président de Cœur d'Essonne Agglomération.

Il remercie Sophie RIGAULT pour ses mots, sa volonté d'agir pour l'agglomération, ce qu'il lui semble de bon augure pour les 6 années à venir, pendant lesquelles les élus vont travailler ensemble.

L'ordre du jour de cette séance étant particulier il souhaite comme cela avait été fait en 2020, suspendre la séance de façon que l'ensemble des maires puissent se réunir afin d'évoquer les contours de la gouvernance partagée qui leur permettra de fonctionner les années à venir.

Il invite ses collègues maires à se retrouver dans une salle annexe.

Il renouvelle ses remerciements à l'attention des conseillers communautaires pour leur confiance.

Monsieur le Président procède à une interruption de séance de 20h35 à 21h05.

2/ Détermination du nombre de postes de Vice-Présidents

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le bureau de l'EPCI est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de celui-ci, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder le nombre de 15.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de ce qui précède, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15.

Il est proposé de fixer à 15 le nombre de postes de vice-président(e)s de Cœur d'Essonne Agglomération et à 5 le nombre de Conseiller(e)s délégué(e)s.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ Élection des Vice-Présidents et des Conseillers délégués

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

L'élection des vice-présidents et des autres membres composant le bureau, a lieu dans les mêmes conditions que celle du Président, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est donc proposé de procéder à l'élection des 15 vice-présidents et des 5 conseillers délégués :

Election des 15 vice-présidents :

1^{ère} vice-présidente

La candidature de Madame Sophie RIGAULT, Maire de Saint-Michel-sur-Orge est enregistrée.
Madame **Sophie RIGAULT** est élue à la majorité absolue par 63 voix.

2^{ème} vice-présidente

La candidature de Madame Fabienne LEGUCHER, Maire de La Norville est enregistrée.
Madame **Fabienne LEGUCHER** est élue à la majorité absolue par 66 voix.

3^{ème} vice-présidente

La candidature de Madame Marianne DURANTON, Maire de Morsang-sur-Orge est enregistrée.
Madame **Marianne DURANTON** est élue à la majorité absolue par 65 voix.

4^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Yahaya SOUKOUNA, Maire de Fleury-Mérogis est enregistrée.
Monsieur **Yahaya SOUKOUNA** est élu à la majorité absolue par 54 voix.

5^{ème} vice-présidente

La candidature de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire d'Arpajon est enregistrée.
Madame **Isabelle PERDEREAU** est élue à la majorité absolue par 61 voix.

6^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Jérémy MARTIN, Conseiller de Breuilleville est enregistrée.
Monsieur **Jérémy MARTIN** est élu à la majorité absolue par 56 voix.

7^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Nicolas MEARY, Maire de Brétigny-sur-Orge est enregistrée.
Monsieur **Nicolas MEARY** est élu à la majorité absolue par 49 voix.

8^{ème} vice-présidente

La candidature de Madame Charlene BADINA, Maire de Longpont-sur-Orge est enregistrée.
Madame **Charlene BADINA** est élue à la majorité absolue par 61 voix.

9^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Christian KERVAZO, Maire de Saint-Germain-lès-Arpajon est enregistrée.
Monsieur **Christian KERVAZO** est élu à la majorité absolue par 64 voix.

10^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Jean-Michel GIRAudeau, Maire d'Ollainville est enregistrée.
Monsieur **Jean-Michel GIRAudeau** est élu à la majorité absolue par 67 voix.

11^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Jean-Michel DIARD, Maire de Villemoisson-sur-Orge est enregistrée.
Monsieur **Jean-Michel DIARD** est élu à la majorité absolue par 59 voix.

12^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Sylvain TANGUY, Maire du Plessis-Pâté est enregistrée.
Monsieur **Sylvain TANGUY** est élu à la majorité absolue par 59 voix.

13^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire d'Egry est enregistrée.
Monsieur **Benoît FRIMON-RICHARD** est élu à la majorité absolue par 64 voix.

14^{ème} vice-présidente

La candidature de Madame Valérie PIQUE Maire de Bruyères-le-Châtel est enregistrée.
Madame **Valérie PIQUE** est élue à la majorité absolue par 63 voix.

15^{ème} vice-président

La candidature de Monsieur Nicolas MURAIL, Maire de Marolles en Hurepoix est enregistrée.
Monsieur **Nicolas MURAIL** est élu à la majorité absolue par 59 voix.

Election des 5 Conseillers délégués :**1^{er} Conseiller délégué**

La candidature de Monsieur Eric BRAIVE, Maire de Leuville-sur-Orge est enregistrée.
Monsieur **Eric BRAIVE** est élu à la majorité absolue par 50 voix.

2^{ème} Conseiller délégué

La candidature de Monsieur Gilles FRAYSSE, Maire de Villiers-sur-Orge est enregistrée.
Monsieur **Gilles FRAYSSE** est élu à la majorité absolue par 58 voix.

3^{ème} Conseiller délégué

La candidature de Monsieur Philippe LE FOL, Maire d'Avrainville est enregistrée.

Monsieur **Philippe LE FOL** est élu à la majorité absolue par 62 voix.

4^{ème} Conseillère déléguée

La candidature de Madame Kim DELMOTTE, Maire de Cheptainville est enregistrée.

Madame **Kim DELMOTTE** est élue à la majorité absolue par 62 voix.

5^{ème} Conseiller délégué

La candidature de Monsieur Thierry RATONI, Maire de Guibeville est enregistrée.

Monsieur **Thierry RATONI** est élu à la majorité absolue par 62 voix.

Le procès-verbal des élections est ainsi établi et signé par le président, le doyen d'âge, la secrétaire et les assesseurs.

4/ Lecture de la charte de l' élu local

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Dans le cadre de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

Conformément à la loi, le président donne lecture de la charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

4/ Délégation de pouvoirs de l'organe délibérant au Président

(Rapporteur : Frédéric PETITTA)

Le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception (cf. article L.5211-10 du CGCT) :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est donc proposé de donner délégation de pouvoirs au président pour la durée de son mandat, pour :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires.
- 2) En matière d'emprunts, dans les conditions et limites ci-après définies :
 - pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites chaque année au Budget, aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme, à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière, pouvant comporter un différé d'amortissement,
 - le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - o la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - o la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
 - o des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
 - o la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
 - o la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus,

- à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires.
 - o Précise que ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 2 000 000.00 € (deux millions d'euros), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront le détail des index relatifs à un taux variable ou un taux fixe.
 - o Précise que les opérations de renégociation de la dette peuvent porter simultanément sur un ou plusieurs paramètres, notamment :
 - modification du type de taux (variable, révisable, fixe),
 - modification du type d'amortissement ou d'échéance (progressif ou constant),
 - réduction de la valeur d'un taux ou de la marge appliquée à un index,
 - modification de l'index de référence d'un taux variable ou révisable,
 - modification du panel d'index,
 - modification de la périodicité de paiement des échéances,
 - modification de la durée d'amortissement,
 - modification des conditions de remboursement anticipé,
 - modification des conditions d'option de taux,

Les opérations de renégociation pourront prendre d'autres formes, notamment :

- par application ou modification d'une ou plusieurs clauses contractuelles,
- par avenant au contrat initial,
- par remboursement anticipé et souscription d'un nouvel emprunt,
- par recoupement de plusieurs emprunts,
- par rachat par un tiers du contrat initial.

Le Président pourra effectuer toute démarche, signer tout document et ordonnancer tout mouvement de fonds rendu nécessaire par des opérations de renégociation.

Les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, rendues éventuellement nécessaires par l'application des dispositions qui précèdent, seront effectuées dès la première décision modificative au budget primitif et sur les crédits du même exercice sur lequel celles-ci auront été réalisées.

- 3) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications ou avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 4) Passer les conventions de groupements de commande, ainsi que leurs éventuels modifications ou avenants.
- 5) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage, y inclus les avenants.
- 6) Passer tout protocole ou transaction, conformément aux articles 2044 et suivants du Code Civil jusqu'à 50 000 € (cinquante mille euros).
- 7) Passer les protocoles et conventions avec les porteurs de projets amenés à s'implanter sur La Base 217.
- 8) Passer les conventions :
 - de mise à disposition de service et de personnel,
 - de mise à disposition de choses à titre gratuit,
 - de subventionnement jusqu'à 23.000 € (vingt- trois mille euros),
 - de partenariat dans tous les domaines de compétences de la Communauté d'agglomération jusqu'à 15.000 € (quinze mille euros),
 - de formation pour les agents de la Communauté d'agglomération.
- 9) Déposer auprès de tout partenaire financier, les dossiers de demandes de subventions susceptibles d'être accordées et signer tous les actes afférents à ces demandes de subventions.
- 10) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 11) Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- 12) Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.
- 13) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
- 14) Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers.
- 15) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de justice et experts.
- 16) Procéder à toutes demandes d'autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclarations préalables de travaux, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, permis modificatifs...), conformément au Code de l'urbanisme, ainsi qu'à toutes demandes d'autorisation de travaux conformément au Code de la construction et de l'habitation.
- 17) Prendre toute décision liée à la constitution et au bénéfice de droits réels (servitudes, droits réels de jouissance spéciale, etc.) sur des immeubles (terrains, bâtiments, etc.) appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération ou à des tiers.
- 18) Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 19) Exercer, au nom de la Communauté d'Agglomération les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, et lorsque la Communauté d'Agglomération en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213.3 de ce même code dans les conditions que fixera le Conseil Communautaire.
- 20) Approuver tout procès-verbal lié à la remise et aux transferts de biens appartenant à des personnes privées ou dans le cadre d'opérations de travaux ou d'aménagement.
- 21) Approuver tout procès-verbal lié à la mise à disposition de biens par les communes dans le cadre des transferts de compétence en application de l'article L1321-1 du CGCT.

- 22) Intenter au nom de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération les actions en justice en demande ou en défense dans les actions intentées devant les juridictions administratives et judiciaires, quel que soit le degré de juridiction (1ère instance, appel et cassation) et quelles que soient les matières sur lesquelles elles portent.
- 23) Régler les conséquences dommageables des accidents portant sur des biens meubles qui appartiennent ou qui sont gérés par l'agglomération lorsque le montant du dommage n'excède pas 30 000 €.
- 24) Saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les cas de figure prévus par l'article 1413-1 du CGCT.
- 25) Approuver le règlement intérieur régissant le fonctionnement des différentes Commissions Consultatives que la Communauté d'agglomération doit mettre en place dans le cadre de dispositions législatives ou réglementaires.
- 26) Approuver le règlement intérieur des différents équipements gérés par la Communauté d'agglomération.
- 27) Organiser la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de jeux concours sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.
- 28) Approuver les contrats « relation famille » conclus entre la communauté d'agglomération, les assistantes maternelles et les familles d'enfants accueillis dans les structures de la petite enfance de l'agglomération.
- 29) Approuver les contrats « d'accueil et financier » conclus entre la communauté d'agglomération et les familles d'enfants accueillis dans les structures de la petite enfance de l'agglomération.
- 30) Approuver les procès-verbaux d'alignement et les procès-verbaux de bornage portant sur les propriétés de la communauté d'agglomération.
- 31) D'autoriser, au nom de la communauté d'agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 32) De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communautaires.
- 33) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.
- 34) De signer les formulaires administratifs réglementés relatifs aux travaux, à la gestion du parc automobile, aux demandes effectuées auprès de la publicité foncière et aux démarches effectués en matière fiscale, Le Président est autorisé à donner délégation de signature dans tous les domaines de la délégation, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h25.

*Fait à Sté Geneviève des Bois,
Le 30 avril 2026.*


**Le Président,
Monsieur Frédéric PETITTA.**


**Le secrétaire de séance,
Monsieur Benoit FRIMON RICHARD.**

ANNEXES

**Allocution portant candidature
à la Présidence de Cœur d'Essonne Agglomération
Le 07 Avril 2026**

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Avant toute chose, je veux vous adresser mes félicitations les plus sincères pour votre élection dans vos communes respectives, et pour votre installation au sein de notre assemblée.

Nous le savons tous : un mandat local n'a rien d'anodin.

Il est exigeant, parfois rude, souvent intense... mais il est, surtout, profondément utile, parce qu'il nous met, chaque jour, au service de nos habitants.

Je profite également de cette prise de parole pour souhaiter la bienvenue à celles et ceux qui nous rejoignent aujourd'hui pour la première fois.

Chers collègues, vous trouverez ici un collectif.

Des collègues prêts à écouter, à partager, à donner un coup de main. Parce que c'est aussi cela, notre responsabilité commune : transmettre, soutenir, et avancer ensemble.

Après un mandat traversé par des crises successives, parfois inédites, je forme ce soir un vœu simple : que celui qui s'ouvre soit celui du rassemblement, du travail partagé, et d'un nouvel élan au service de nos communes et de nos habitants.

Et ce mandat s'ouvre dans un moment où le pays doute, où les tensions internationales s'aggravent, et où l'incertitude économique pèse sur les familles comme sur les collectivités.

Dans ce contexte, notre devoir est clair : rester unis, tenir le cap, et protéger, ici, ce qui fait la force de la République au quotidien : des services publics utiles, des projets concrets, et une solidarité qui ne laisse personne au bord du chemin.

Je veux aussi avoir une pensée sincère pour toutes celles et tous ceux qui ont siégé à nos côtés durant le mandat écoulé.

Leur engagement, leur énergie, leur contribution ont compté. Et nous leur devons une part importante de ce que nous sommes aujourd'hui.

Car oui, vous le savez, Cœur d'Essonne Agglomération a aujourd'hui dix ans.

Dix années... et quel chemin nous avons parcouru !

Depuis 2016, depuis cette fusion conduite par l'ensemble des élus de l'époque sous l'impulsion des deux présidents d'alors — Bernard SPROTTI pour la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et Olivier LÉONHARDT pour la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge —, nous avons collectivement bâti bien plus qu'une addition de structures.

À l'époque, nous étions unanimes pour refuser la fusion imposée de nos deux territoires dans le Grand Évry.

Et pourtant, tout restait à inventer entre nos communes pour que notre bassin de vie, entre ville et campagne, structuré autour de l'Orge et de la ligne C du RER, devienne autre chose qu'un simple échelon administratif aux yeux de nos habitants.

Nous voulions en faire un vrai bassin de vie : un bassin d'emplois, de culture et de loisirs, de sport et de santé.

En quelques mots : un territoire vivant, un territoire envié, un territoire dont nous pouvons dire, collectivement et sans prétendre à la perfection, qu'il nous rend fiers et qu'il reste agréable à vivre pour nos habitants.

Pour y parvenir, il a d'abord fallu beaucoup de travail et beaucoup d'échanges : entre élus, mais aussi entre les agents de nos collectivités. C'est ainsi que nous avons posé les bases d'une histoire nouvelle, que nous voulions fondée sur la confiance et le respect, l'écoute et le dialogue.

Car il n'est jamais simple de fédérer des communes aussi différentes autour d'un projet commun : des tailles variées, des moyens humains et financiers parfois très inégaux, et des enjeux qui ne se recoupent pas toujours.

À ce titre, je souhaite remercier une nouvelle fois Bernard Sprotti, qui a piloté l'élaboration de notre projet de territoire. Il nous a permis de nous doter d'une vision à l'horizon 2030, pour ce territoire situé entre villes et campagnes.

Ce projet de territoire, qu'il nous conviendra de poursuivre et d'enrichir, devra tenir compte des besoins spécifiques de chacune de nos communes, exprimés par la voix des élus municipaux et des maires qu'ils aient été élus sous de précédentes mandatures ou bien des nouveaux, dont l'apport sera assurément précieux.

Des communes les plus rurales aux plus urbaines, nous devons porter une ambition commune pour répondre aux urgences climatiques, sociales et territoriales auxquelles nous aurons à faire face.

Il y a 10 ans, dès 2016, nous avons fait un choix clair : permettre aux communes disposant de moins de conseillers communautaires de désigner des conseillers municipaux dans l'ensemble de nos commissions thématiques.

L'objectif était simple : renforcer la cohésion, et rester à l'écoute des besoins, des réalités et des remontées de terrain de chacun.

Mais au-delà de la seule question de nos instances, c'est surtout dans la conduite de la fusion — dans l'harmonisation et l'amélioration des services rendus aux Cœur d'Essonnien(ne)s — que notre cohésion territoriale s'est réellement construite.

L'harmonisation de la collecte des ordures ménagères, la mise en œuvre de la collecte gratuite des encombrants, la liberté laissée aux communes dans l'utilisation de leur enveloppe voirie — et son renforcement —, la mutualisation du service d'instruction du droit des sols, ou encore la mise en place du prêt entre les bibliothèques... Tout cela a constitué des marqueurs forts.

Sans oublier notre principe de solidarité, concrétisé par le reversement, par l'Agglo, de la Dotation de Solidarité Communautaire et du Fonds de péréquation intercommunal, qui aura permis de renforcer nettement les moyens des communes pour financer leurs projets en mobilisant plus de 57 millions depuis 2016.

Cette histoire s'est ensuite poursuivie avec Éric BRAIVE qui, depuis 2017, n'a cessé de renforcer les liens et les solidarités entre nos communes.

Je veux le remercier ici, très sincèrement, pour son dévouement à notre Agglomération et pour l'énergie qu'il a mise à la faire rayonner. Ces dernières années, il a été l'artisan de notre identité « Cœur d'Essonne ».

Avec lui, les histoires fortes de l'ex-Arpajonnais et de l'ex-Val d'Orge se sont, peu à peu, tissées. Et aujourd'hui, nous parlons des villes du « sud » et du « nord » de Cœur d'Essonne Agglomération comme d'un même ensemble, uni par un chemin commun.

Pour en arriver là, nous avons aussi dû traverser, ensemble, des moments difficiles : faire face à une situation financière très délicate, liée à la gestion de la crise sanitaire, mais aussi au désengagement continu de l'État, marqué par la baisse drastique des dotations versées aux collectivités locales.

Et, dans un monde de plus en plus instable, où les crises se succèdent et se télescopent, nous savons que rien ne nous sera offert : il faudra se battre pour chaque euro utile, pour chaque projet structurant, pour chaque service public maintenu.

Oui, en 2021, après plusieurs années d'efforts acharnés pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement et investir afin d'assurer nos recettes futures, nous avons pris, en responsabilité, la décision d'activer le levier fiscal.

Non pas par facilité, mais pour protéger notre capacité d'agir, préserver notre autonomie, et continuer à investir malgré les vents contraires — comme d'autres agglomérations de notre département l'avaient déjà fait depuis longtemps, ou s'apprêtaient elles aussi à le faire.

Mais cette décision n'était pas un simple arbitrage financier.

Elle portait une vision, et même une ligne de défense : celle d'une Agglomération toujours plus proche de ses habitants, une aggro qui refuse de subir, qui choisit d'anticiper, et qui se donne les moyens de protéger ses communes et les cœurs d'essonnien.

Et c'est cette vision qui a rassemblé une majorité d'élus, au-delà des clivages partisans traditionnels.

Ensemble, nous avons choisi l'ambition pour notre territoire : que Cœur d'Essonne demeure une agglomération au service des communes, une agglomération de projets, une agglomération de solidarité financière face aux baisses vertigineuses des dotations de l'État que j'évoquais, et une agglomération qui protège un service public de proximité, essentiel à tous les Cœur d'Essonnien.

Et je profite de ce moment pour saluer l'ensemble des agents : des femmes et des hommes qui, chaque jour, font vivre le service public, avec dévouement, au contact de nos habitants.

Ils font notre fierté, et ils accompagnent les Cœur d'Essonniens à tous les âges de la vie.

Je veux leur renouveler toute ma confiance et leur redire — en notre nom à tous — notre volonté de travailler main dans la main avec eux, pour porter les services du quotidien et préparer l'avenir de notre territoire.

Disons-le aussi : cette vision partagée, que nous avons portée et que nous continuons de porter aujourd'hui, nous a permis d'engager un plan pluriannuel d'investissement de près de 207 millions d'euros, pour préparer l'avenir de nos 21 communes.

Des projets, parfois portés bien avant la fusion, ont enfin pu voir le jour. Je pense, par exemple, à la Maison des Larrys à Breuillet, à la crèche à Saint-Germain-lès-Arpajon, à la médiathèque à Sainte-Geneviève, ou encore à la réhabilitation du Château du Merle Blanc à Avrainville ou la réhabilitation de l'Orangerie à Morsang sur Orge.

De grands projets structurants pour nos habitants — comme notre plan vélo qu'il faudra poursuivre et les pôles gares — ont pu être poursuivis à Marolles, Saint-Michel, Sainte-Geneviève et Brétigny.

De nouveaux projets ont aussi été lancés et restent à finaliser dans d'autres communes.

Et, pour la première fois, des actions spécifiquement dédiées aux petites communes ont été engagées, avec notamment l'aide à la rénovation thermique des bâtiments et équipements municipaux qui a bénéficié à Avrainville, à Bruyères le Chatel, à Breuillet, à Cheptainville, à Leuville sur Orge, à Longpont sur Orge, à Villiers sur Orge, au Plessis Paté, à Egly, à Guibeville, à La Norville, à Marolles en Hurepoix, à Ollainville, à Fleury Mérogis ou à Villemoisson sur Orge.

Ces aides tant techniques que financières en direction de nos communes et notamment des plus petites d'entre elles devront être poursuivies et sans doute renforcer au cours du prochain mandat, tant nous savons que les besoins sont criants dans nombre de nos communes.

Au final, au cours du précédent mandat, nos investissements ont été orientés à 50 % vers les mobilités et la transition écologique et ils ont soutenu l'activité économique locale tout en préparant Cœur d'Essonne aux défis de demain.

Ces investissements d'avenir ont aussi eu un effet direct sur nos dépenses de fonctionnement, avec un passage en LED sans précédent pour notre éclairage public ou encore la rénovation thermique de certains équipements.

Préparer l'avenir, nous l'avons aussi fait en portant le développement de nos ZAC et de nos zones d'activités, au nord comme au sud, ainsi que celui de nos grands pôles d'attractivité.

Je pense notamment aux enjeux liés à TERATEC et au supercalculateur, portés avec force par les élus à Bruyères-le-Châtel ; mais aussi aux projets accompagnés sur la Base aérienne 217 à Brétigny/Plessis-Pâté, devenue un pôle économique, culturel et d'innovations, créateur d'emplois locaux au cœur du territoire.

Ce sont là nos ressources communes pour l'avenir.

Parce que ces projets apportent les moyens financiers indispensables à la pérennité de nos services publics de proximité, et à la modernisation de nos espaces publics, de nos routes et de nos équipements, dans chacune de nos 21 communes.

Investir pour développer économiquement notre territoire, c'est à la fois améliorer le quotidien de chacun — en réduisant la distance

domicile-travail — et renforcer nos ressources fiscales pour financer nos services à la population.

C'est donc bon pour les Cœur d'Essonniens, bon pour nos finances publiques, et bon pour leur pouvoir d'achat.

À titre d'exemple, les investissements engagés pour l'implantation d'Amazon nous rapportent aujourd'hui 2 millions d'euros de fiscalité chaque année.

L'accompagnement de la Ferme de l'Envol a, lui aussi, enclenché une dynamique fidèle à l'histoire agricole de notre territoire : soutenir nos exploitations, en créer de nouvelles, mais aussi amorcer une transition agricole et alimentaire essentielle à notre souveraineté.

Une transition qui nous permet, chaque année, de servir toujours plus de produits locaux dans les cantines de nos écoles.

La création du bâtiment Modul'Air, dédié aux entreprises de la filière du drone civil, était un pari.

Et, au regard du contexte international, c'est clairement un pari gagnant : il place nos entreprises au cœur d'enjeux désormais majeurs.

Enfin, l'ouverture prochaine des studios de cinéma et le rayonnement de la plaine événementielle placent notre agglomération au cœur de la dynamique régionale.

Avec plus de 7 000 emplois créés sur notre territoire durant les cinq dernières années — soit la moitié des emplois créés dans l'Essonne sur la même période —,

Cœur d'Essonne poursuit une ambition très concrète : permettre au plus grand nombre de Cœur d'Essonniens de travailler ici, chez nous, sans perdre des heures dans les transports et les embouteillages.

Voilà le projet commun que nous avons engagé depuis 2016, et que nous avons poursuivi depuis 2020.

Rien de tout cela n'aurait été possible si notre Agglo avait été paralysée financièrement, rabougrie dans ses compétences, incapable de soutenir ses communes membres.

Alors, chers collègues, je le dis clairement : Cœur d'Essonne n'est pas une agglomération comme les autres.

Nous ne bénéficions pas du soutien massif de l'État lié à une opération d'intérêt national comme le plateau de Saclay ; nous ne sommes pas non plus une agglomération de 500 000 habitants comme Grand Paris Sud.

Et pourtant, nous avons su nous imposer comme une polarité incontournable à l'échelle régionale.

Nous l'avons fait avec du cœur.

Nous l'avons fait avec du travail. Avec de la pugnacité. Avec de l'audace. Et surtout avec ce lien de confiance qui nous rassemble, par-delà les postures politiciennes, parce qu'ici nous faisons passer l'intérêt de notre territoire avant les intérêts partisans.

Nous l'avons fait en étant convaincus d'une chose : nous sommes plus forts ensemble pour porter des politiques publiques ambitieuses — pour la lecture publique, pour la petite enfance, pour la collecte des biodéchets, pour l'apprentissage de la natation dans nos piscines, pour faciliter les déplacements, et pour répondre, enfin, à l'urgence climatique.

Oui, aujourd'hui, nous formons réellement une seule et même agglomération.

Une belle agglomération : solide financièrement, forte des projets d'avenir engagés, respectée par nos partenaires institutionnels, et enviée pour la qualité du service public rendu à nos habitants.

C'est pourquoi je souhaite aujourd'hui vous présenter ma candidature à la présidence de notre Agglomération : pour poursuivre cette histoire, à vos côtés.

La voie d'une Agglo qui recule — une Agglo qui renvoie ses compétences et ses responsabilités vers les communes, qui met fin à la solidarité financière, qui conditionne son soutien aux appartenances politiques —, c'est la voie de l'affaiblissement de chacune de nos communes. C'est la voie du délitement de notre territoire.

Et, dans la période que traverse le pays, c'est prendre le risque de laisser nos habitants seuls face aux difficultés : quand tout se durcit, c'est l'unité et le service public de proximité qui doivent tenir bon.

C'est aussi, dans le contexte actuel — alors que les rapports de force politiques nationaux bougent, et que les priorités budgétaires se tendent —, nous affaiblir face à celles et ceux qui continuent, à Bercy et ailleurs, à rêver de grandes agglomérations technocratisées, sans âme, où la décision s'éloigne du terrain.

Nous, nous défendons l'inverse : une démocratie locale vivante, où chaque maire, chaque commune, chaque élu et chaque habitant compte, et où l'action publique se juge sur ses résultats concrets pour les habitants.

Alors oui : plus que jamais, nous aurons besoin de défendre, avec calme mais avec fermeté, notre vision d'une Agglo forte, au service de nos villes.

Une Agglo forte, à Cœur d'Essonne, ce sont d'abord des communes membres fortes.

C'est aussi une Agglo dans laquelle toutes les communes se sentent respectées : quelle que soit leur taille, quelle que soit leur position géographique dans notre communauté, quelles que soient les convictions politiques de leur maire.

Dans une France qui se fragmente, notre réponse doit être l'unité, l'efficacité, et la solidarité.

Car je veux le dire ici clairement : ma vision de l'Agglo, c'est une Agglo au service des communes.

Au service de leurs projets. Au service des élus qui les portent au quotidien.

Et, à ce titre, chaque voix — dans chacune de nos 21 communes — doit être entendue.

C'est d'ailleurs pour franchir une nouvelle étape, et améliorer la représentation de tous au sein du conseil communautaire, que nous avons fait le choix d'adopter en 2025, conformément à ce que la loi le permettait, un accord local.

Je regrette d'ailleurs que certaines villes et notamment parmi les plus grandes ne l'ai pas voté ou bien ne l'ai même pas présenté à leur conseil municipal.

Car cet accord local permet à plusieurs communes qui n'avaient qu'un seul conseiller au sein de notre assemblée de siéger aujourd'hui à deux.

Nous aurions souhaité que toutes les communes ne disposant que d'un seul conseiller puissent en bénéficier ; malheureusement, la loi ne le permettait pas.

C'est malgré tout un signal important de l'état d'esprit qui nous anime : dans notre intercommunalité, les plus grandes communes n'ont pas vocation à écraser les plus petites.

Au contraire, nous avons besoin de renforcer nos partenariats, et de permettre au plus grand nombre de partager, d'échanger et de débattre de nos enjeux communautaires.

C'est donc une grande satisfaction de voir, aujourd'hui, de nouveaux collègues de ces communes siéger dans notre assemblée.

Chers collègues,

Nous avons de belles pages à écrire dans les prochaines années. Je connais l'aspiration de nombreux maires à voir aboutir les projets déjà engagés.

Et je sais aussi — pour avoir échangé ces derniers jours avec beaucoup de nouveaux élus — leurs attentes de pouvoir compter sur notre intercommunalité pour soutenir les projets qu'ils ont présentés à leurs habitants pendant la campagne.

Je sais aussi à quel point les maires et les équipes municipales tiennent à maintenir la réactivité des services communautaires sur tous ces sujets du quotidien que nous remontent nos habitants : une panne d'éclairage public, une fuite d'eau, des occupations illicites.

Nous devons trouver les moyens d'être toujours plus efficaces, notamment pour celles et ceux qui ne disposent pas des moyens techniques et opérationnels les plus importants.

L'Agglo, cela doit être d'abord du concret : de la réactivité, une capacité à répondre présent quand il y a un problème. Une Agglo, en somme, proche de vous, et proche de vos enjeux du quotidien.

À ce titre, beaucoup d'entre nous ont été alertés ces derniers mois sur l'une des compétences essentielles de notre Agglo, je pense à l'entretien de nos voiries qui se sont fortement dégradées après les épisodes neigeux que nous avons connu.

Nous savons tous à quel point ce sujet est important : il touche à la sécurité de chacun, et il dit quelque chose de l'état général, du soin que nous apportons à nos communes.

Je crois que nous devons travailler ensemble pour dégager des marges de manœuvre plus importantes, afin de renforcer l'intervention des équipes municipales dans nos villes, et d'améliorer nettement l'état général de notre voirie au cours de ce nouveau mandat.

Chers collègues,

La gestion rigoureuse de ces dernières années, les choix que nous avons assumés, et la trajectoire financière engagée nous permettent aujourd'hui d'envisager l'avenir avec à la fois sérénité et ambition.

Mais la situation financière nationale, comme le contexte géopolitique, nous obligent à poursuivre avec exigence et méthode.

Parce que quand les crises s'installent, la tentation est grande de couper, de renoncer, de reporter.

Notre responsabilité, au contraire, c'est de tenir, d'optimiser nos dépenses de fonctionnement sans abîmer le service rendu, et de mobiliser sans relâche nos partenaires pour accompagner nos projets.

Il faudra aussi je pense, dans chacune des délégations des futurs vice-présidents et des présidents délégués, réinterroger et évaluer nos actions et nos politiques publiques, pour s'assurer qu'elles répondent au plus près aux aspirations des Cœur d'Essonniens, et aux besoins spécifiques de nos populations.

Je suis convaincu que certaines actions, parfois très peu coûteuses, peuvent renforcer concrètement l'apport de notre Agglo dans nos villes.

En matière culturelle, par exemple : notre compétence sur les grands équipements, associée au travail remarquable mené dans nos bibliothèques et médiathèques et dans chacune de nos communes, pourrait être mieux mise en valeur, en lien avec l'offre riche et diverse de nos communes, pour faire rayonner le formidable élan culturel de notre territoire.

Cette dynamique culturelle est, j'en suis certain, l'un de nos leviers les plus efficaces pour lutter contre les fractures et les violences qui minent notre société, et pour porter le projet républicain auquel nous sommes tous viscéralement attachés.

C'est aussi affirmer que, sur certains sujets, nous pouvons aller encore plus loin dans la mutualisation et le soutien aux communes.

Imaginer de nouveaux services communs — avec la liberté, pour chacun, de s'y joindre ou non selon ses besoins —, renforcer l'entraide administrative et technique, optimiser nos coûts grâce à des groupements de commandes partagés : autant de chantiers que nous devons approfondir ensemble, pour le bien de nos communes et de notre territoire.

Chers collègues,

L'heure n'est pas au repli : elle est à la consolidation de nos forces. Dans un pays bousculé, et dans un monde où les équilibres vacillent, nos habitants attendent de nous de la clarté, de la présence, et du courage.

Ce parcours exceptionnel, depuis dix ans, prouve qu'avec de l'audace et de la solidarité, nous pouvons surmonter chaque obstacle — et que nous savons, quand il le faut, nous battre pour ce qui compte.

C'est cette détermination à construire un avenir commun, cette confiance mutuelle, que je vous propose de consolider et de renforcer aujourd'hui.

Une volonté d'agir qui, à mes yeux, ira toujours de pair avec l'écoute de chacune et de chacun ; avec des politiques publiques qui améliorent clairement le quotidien ; avec une façon de répondre aux problèmes de manière opérationnelle, concrète, pragmatique.

Une volonté d'agir qui ne laissera jamais personne de côté, et qui garantira à chaque commune — quelle que soit sa taille — la représentation la plus juste.

Une Agglo, surtout, où les intérêts partisans et politiciens ne prendront jamais le pas sur l'intérêt de notre territoire.

C'est l'engagement que je prends ici, devant vous : être le président de tous les Cœur d'Essonnien, et défendre bec et ongles leurs intérêts.

Ensemble, faisons de Cœur d'Essonne une Agglomération toujours plus exemplaire : efficace, utile, proche de chacun, forte et unie pour relever les défis de demain.

Un territoire où chaque voix compte — et où chaque commune a sa place.

Un territoire porté par une ambition commune : continuer à bien y vivre, partout, dans nos 21 communes, sans laisser personne au bord du chemin.

Je garde une conviction profonde : comme nous l'avons prouvé ces dix dernières années, c'est ensemble — avec le cœur et avec la détermination — que nous continuerons à construire l'avenir.

Restons unis.

Restons fidèles à nos valeurs de service public.

Et surtout, choisissons d'agir Ensemble plutôt que de subir.

Je vous remercie.

Chers collègues,

Permettez-moi en premier lieu de vous féliciter pour vos élections respectives. Le mandat municipal est l'un des plus beaux, car le mandat de la proximité, le mandat des élus qui peuvent améliorer concrètement le quotidien des habitants.

Si je suis devant vous aujourd'hui, c'est parce que je suis candidate à la présidence de Cœur d'Essonne Agglomération. Le vote qui nous réunit ce soir est un vote important. Important pour notre intercommunalité, bien sûr, mais plus encore pour les 21 communes qui la composent.

Avant ce vote, j'ai tenu à adresser un courrier aux maires de l'agglomération afin de présenter ma démarche et les grandes priorités que je crois nécessaires pour le mandat qui s'ouvre. J'ai voulu poser cette base par écrit, parce qu'une candidature à la présidence de l'agglomération ne s'improvise pas. Je vous les partage à tous ce soir.

Cette base, je ne l'ai pas écrite seule. Je l'ai élaborée avec un certain nombre d'entre vous. Je ne la considère pas comme un texte figé mais comme un point d'appui que je souhaite enrichir avec l'ensemble des élus communautaires. Ce sera ma méthode

Cœur d'Essonne n'est pas une institution abstraite. Elle n'a de sens que si elle est utile. Utile aux maires. Utile aux équipes municipales. Utile aux communes dans leur diversité. Utile, enfin et surtout, aux habitants qui attendent de nous non pas des postures, mais des résultats.

Depuis la création des intercommunalités, puis la fusion du Val d'orge et de l'Arpajonnais il y a dix ans, nous avons appris à travailler ensemble. Cœur d'Essonne a trouvé sa place. Elle a permis de porter des politiques publiques importantes à l'échelle du territoire, des politiques que les communes n'auraient pas pu mener individuellement.

Cette histoire mérite le respect. Mais un mandat nouveau s'ouvre, avec de nouveaux élus, de nouvelles attentes, de nouvelles contraintes. Et donc, de nouvelles exigences.

Nous devons faire de l'agglomération un outil plus lisible, plus équilibré et plus réactif, mais également plus efficace et opérationnel notamment sur ses compétences essentielles. C'est pourquoi je propose de redéfinir nos priorités autour de quelques orientations fortes.

D'abord : Une agglomération au service des communes, de toutes les communes

L'agglomération doit rester ce pour quoi elle a été créée : **un outil de coopération au service des communes**. Elle doit leur apporter davantage de capacité d'action, d'ingénierie et de soutien, sans jamais se substituer à elles.

Cela suppose **un exécutif représentatif de l'équilibre territorial, et un dialogue de travail régulier avec chaque ville pour suivre concrètement l'avancement des dossiers**.

Je veux aussi que cet équilibre bénéficie pleinement aux **petites communes**, qui ne doivent jamais avoir le sentiment d'être moins écoutées ou moins bien prises en compte. C'est pourquoi je proposerai **la création d'une vice-présidence dédiée, chargée de porter leurs enjeux et de mieux suivre leurs dossiers**. Et j'en serai la garante.

Ensuite : retrouver des marges de manœuvre financière au service des communes

Nous devons établir rapidement **un état des lieux de notre situation budgétaire**. Des dépenses mieux contenues permettront de **soutenir davantage les communes**, notamment à travers la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et les fonds de concours.

Mais sobriété ne veut pas dire austérité. Loin de là.

Autre priorité : renforcer l'investissement utile au quotidien

En matière de voirie, il y a urgence. Urgence à augmenter les crédits, à donner de la visibilité aux communes et à mieux répartir les interventions. Eau potable, assainissement, éclairage public, là aussi il nous faut accélérer.

Enfin : les compétences

Cœur d'Essonne doit permettre à chaque commune d'y trouver ce dont elle a besoin, sans contrainte ni obligation. Au nom du principe de subsidiarité, **celles qui souhaitent reprendre une compétence devraient pouvoir le faire.** À l'inverse, **la mutualisation doit être encouragée lorsqu'elle répond à un besoin concret, par exemple pour des achats groupés, des services mutualisés, et avec un appui technique et juridique** de l'agglomération pour les communes qui en feraient la demande. Nous avons, grâce à l'expertise des agents, cette force.

Dans un souci d'équité et de transparence, **je souhaite aussi que nous puissions réunir la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)** pour nous assurer que la répartition des charges est équilibrée pour chacune des communes et si besoin, la faire évoluer.

Évidemment, tout cela n'est pas exhaustif, et ces orientations, nous les travaillerons ensemble.

Pour fonctionner efficacement, **une agglomération doit jouer collectif**, c'est l'essence même de son existence. **Elle doit aussi être capable de porter les projets structurants** que les communes ne peuvent mener seules, en termes de développement économique, d'aménagement, de transition écologique notamment. Je pense notamment à la Base, au projet Sésame, au plan vélo ou encore aux travaux des pôles gare.

Tout cela bien sûr sans oublier tout ce qui fait le quotidien : la petite enfance pour une partie de notre territoire, la culture, la gestion des déchets, les transports, les piscines, la fibre, la prévention spécialisée et j'en passe...

Forte de mon expérience de 18 années de travail en tant qu'élue, dont 9 années en tant que maire, **je sais pouvoir vous apporter, comme Présidente de Cœur d'Essonne Agglomération, l'écoute et le soutien dont vous aurez besoin pour votre commune.**

Je ne conçois pas la présidence de l'agglomération comme l'expression d'un camp ou d'un clan. J'insiste. Je la conçois comme une position d'équilibre et d'action, au service de toutes les communes. Cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas de désaccord mais nous saurons trouver le chemin du consensus.

La présidence de Cœur d'Essonne ne doit pas devenir le prolongement d'une centralité qui capterait naturellement l'attention. Elle doit au contraire garantir que chaque commune, quelle que soit sa taille, soit pleinement respectée et prise en compte.

C'est ainsi que j'ai toujours travaillé dans le cadre de mes mandats, avec les petites communes comme avec les plus grandes, du nord au sud de notre territoire, quelle que soit leur sensibilité.

Ce soir, vous avez un choix à faire. Il ne s'agit pas d'un choix entre deux camps étanches, mais d'une orientation pour l'avenir de notre agglomération. Je crois qu'il **est aujourd'hui temps d'ouvrir une nouvelle étape.**

Vous savez ma capacité de travail, mon sens du dialogue et la force de mon engagement. Si vous me confiez cette responsabilité, je l'exercerai avec loyauté envers chacun d'entre vous, avec disponibilité car je m'y suis préparée et avec la volonté constante de faire de Cœur d'Essonne un outil plus juste et plus efficace.

Je vous remercie de votre attention.